

Avis officiel N° 2/2016

Projet Espace Communal – Information mars 2016

Vers un nouveau départ

L'analyse approfondie du projet initial par le bureau Stähelin architectes SA de Delémont et sur cette base une révision du projet ont démontré l'impossibilité de réaliser ce projet en respectant le crédit voté par la population.

Ceci étant, le Conseil communal a mandaté le bureau d'architectes de redimensionner le projet afin de ramener les coûts le plus proche possible du crédit global du projet. C'est ainsi qu'un nouvel avant-projet a été présenté au Conseil communal début 2016 et en février à la commission des utilisateurs. Cet avant-projet a ensuite été présenté au Conseil général le 22 février dernier. Sur la base de cette présentation, le Conseil général a approuvé le principe de l'élaboration d'un nouveau projet ainsi que le principe d'un nouveau vote populaire.

Les contours du nouvel avant-projet

L'enjeu de ce nouveau départ est multiple : réaliser des infrastructures répondant aux besoins prioritaires de l'école (sport, travaux manuels, musique), des sociétés locales et de la population. Cependant, ceci doit se faire dans un cadre financier raisonnable, dont les charges peuvent être supportées par la collectivité et les citoyens.

Le nouvel avant-projet doit donc respecter un équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible avec les moyens à disposition. La recherche de cet équilibre implique de fixer des priorités et de se limiter, au moins dans un premier temps, à l'indispensable.

Dans cet esprit, le nouvel avant-projet se caractérise par les éléments suivants

- Les gros œuvres (sous-sol) déjà réalisés seront conservés et utilisés.
- Le bâtiment abritant la nouvelle salle de sport sera réalisé en bois et avec un toit plat. Les façades et les revêtements intérieurs seront en grande partie aussi en bois.
- La nouvelle salle aura une vocation polyvalente et sera équipée d'une scène mobile.
- L'ancien bâtiment sera déconstruit en raison du coût d'assainissement trop conséquent.
- Une annexe scolaire, réalisée sur une partie de l'emplacement de l'ancien bâtiment, accueillera une salle de travaux manuels et une salle de musique au rez-de-chaussée et des locaux annexes au sous-sol.
- Les aménagements extérieurs seront simplifiés avec cependant la possibilité de les compléter ultérieurement en fonction des moyens disponibles.

Implication des utilisateurs et de la population

Depuis l'été 2015, un important processus d'échange entre la commission des utilisateurs et le bureau d'architectes est engagé. Ce processus sera maintenu aussi à l'avenir.

D'ici la fin du premier semestre de cette année, un projet d'ouvrage sera élaboré et chiffré. Ce nouveau projet sera ensuite présenté à la population lors d'une séance d'information après les vacances d'été et soumis au vote du souverain fin septembre 2016.

En cas d'approbation du projet par la population, la réalisation du projet sera entreprise dans les meilleurs délais avec la perspective de pouvoir prendre possession des locaux durant le 4^e trimestre 2017.

Bref rappel des évènements

En novembre 2013, le corps électoral de la Commune Les Bois a approuvé un crédit de 8'550'000 Francs destiné à la réalisation du projet espace communal, issu d'un concours d'architecte. La mise en œuvre du projet a débuté en 2014, les autorités cantonales ont délivré le permis de construire le 7 juillet 2014 et les travaux ont été lancés mi-juillet 2014.

En raison des difficultés rencontrées dès les premiers travaux en 2014 et le retrait du bureau Tekhne en décembre 2014, le Conseil communal a fait arrêter le chantier. Au printemps 2015, le Conseil communal a fait appel à un nouveau mandataire, le bureau Stähelin architectes SA de Delémont.

Dans un premier temps, le Conseil communal a chargé le nouveau mandataire de faire une analyse du projet, d'en apprécier la faisabilité et la pertinence des choix, de définir les modifications nécessaires et d'en évaluer les coûts. En juin 2015, le bureau d'architectes a présenté un rapport décrivant les adaptations indispensables (conformité aux normes, faisabilité, qualité etc.) et les incidences financières de ces adaptations.

Sur cette base, le cahier des charges du projet a été actualisé et le projet révisé. Cette révision a démontré l'impossibilité de réaliser le projet en respectant le crédit voté par la population. Le Conseil général a été informé de la situation lors de ses séances de 2015.



POSTES DE STAGIAIRE

La crèche Croque-pomme et l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers de 4 à 12 ans) Les Bois proposent :

Deux postes de stagiaire

Taux d'occupation : 100 %

Durée de l'activité : 1 année

Ces stages s'adressent à toutes personnes motivées par l'accompagnement d'enfants au quotidien. Ils peuvent constituer le préalable à l'entrée dans une école d'éducateur ou d'assistant socio-éducatif.

Entrée en fonction : 1er août 2016

Renseignements : Mme Brigitte Courtet, tél. 032/961.19.90 ou 032/961.13.49.

Les lettres de motivation avec curriculum vitae et copies de diplômes ou certificats doivent parvenir à la direction de la crèche Croque-pomme, Rue du Doubs 7, 2336 Les Bois, jusqu'au 31 mai 2016.

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

Les tournées vertes recommenceront à partir du mois d'avril prochain. Comme l'année dernière, les végébox devront être munis de vignettes qui peuvent être obtenues à l'administration communale durant les heures d'ouvertures.

Le prix de la vignette est fixé à **Fr. 54.00**, TVA comprise.

Les paquets de branchages ficelés en fagots restent admis.

Remarques : Le plan des points de ramassage peut être demandé au Secrétariat. Outre les points mentionnés sur le plan, un point de ramassage au Cerneux-Godat et l'autre aux Prailats sont prévus près des conteneurs de ramassage des déchets.
Afin de faciliter le travail de l'entreprise chargée de prendre en charge le compost, nous vous prions d'enlever l'ancienne vignette et de coller la nouvelle sur un côté visible de votre végébox.
Les végébox devront si possible être repris le jour même.



CESSATION DE LA RÉCUPÉRATION DU VIEUX PAIN

Une filière de récupération du vieux pain avait été organisée par des particuliers. Un conteneur était à disposition devant le magasin Denner.

En raison de l'indiscipline de quelques personnes, il a été décidé de renoncer à cette filière de récupération. Outre le vieux pain, on y trouvait du pain moisi, des déchets de fruits, des sacs poubelles et des bouteilles.

Pour l'élimination future du vieux pain, veuillez-vous référer **au memento des déchets** de la commune.



COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉCOLE DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2016.

Présidente : Mme Gaëlle Simon Scheidegger

Membres : M. Christophe Cerf, Mme Daniela De Oliveira Martins Reinhard,
Mme Véronique Gatschet, M. Urs Moser, Mme Wanda Paupe
Mme Florence Quispe Apaza

Représentants des parents d'élèves : Mme Bénédicte Veignat, Mme Nathalie Bilat

Les Bois



FOIRE

MARCHÉ AUX FLEURS

DE LA SED ET

VIDE-GRENIER

Samedi

21 mai 2016

dès 08 H 00.

A 11.00 heures :

Réception des nouveaux
habitants et des nouveaux
citoyens (promotions civiques)

**FOIRE DE PRINTEMPS ET MARCHÉ AUX FLEURS DE LA
SED, SAMEDI 21 MAI 2016**

La foire de printemps, agendée le **samedi 21 mai 2016**, nous permet d'espérer un franc succès au vu des inscriptions déjà reçues. De ce fait, nous sollicitons la présence des marchands forains, commerçants, agriculteurs, artisans, brocanteurs et sociétés locales.

Au verso, vous trouverez un coupon-réponse à nous retourner **pour le 13 mai 2016**. Votre participation sera confirmée par le versement du montant indiqué ci-dessous.

Une contribution de Fr. 5.- est demandée pour la publicité et Fr. 20.- pour la location d'un banc. L'installation et la consommation d'électricité seront facturées séparément.

Aucune assurance n'est contractée par la Commune des Bois, nous prions chacun de s'assurer personnellement.

Les boissons alcoolisées ne pourront pas être vendues et il est demandé une présence de chaque marchand de 08 h 00 à 15 h 00. Les emplacements inoccupés à 08 h 30 seront disponibles pour d'éventuels marchands non-inscrits.

Remarque : les marchands et exposants nous ayant déjà écrit pour réserver leur place à cette foire ne sont pas obligés de nous renvoyer ce coupon.

Le coupon est à renvoyer ou à remettre à **COMMUNE LES BOIS** tél. (032) 961.12.37
Secrétariat communal fax (032) 961.18.68
2336 Les Bois **CCP 23-1944-4**

Afin de rendre cette manifestation plus attractive, un vide grenier est également organisé dans le périmètre de la foire. Les personnes qui souhaitent participer à cette opération peuvent également s'inscrire jusqu'au **13 mai 2016** au moyen du second coupon au verso. La participation au vide grenier est gratuite.

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FOIRE DU 21 MAI 2016

NOM, SOCIETE :
ADRESSE :
Téléphone :
Marchandises proposées :

Longueur du banc ou de la place :m.

Demande d'un banc : oui non

Electricité : oui non

Déjà participé : oui non

Lieu et date : Signature :

✂ -----

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DU 21 MAI 2016

NOM, SOCIETE :
ADRESSE :
Téléphone :

Lieu et date : Signature :

Conseil communal